

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 MAI 2019 | N°394

U2P
union
des entreprises
de proximité



Malgré un premier trimestre positif, des signes d'essoufflement

PAGE 2

La violence végan franchit un nouveau palier

PAGE 2



L'U2P invite l'ensemble des acteurs à s'appuyer sur les entreprises de proximité pour développer l'apprentissage et l'emploi

PAGE 3

Les aides aux artisans et commerçants touchés par les manifestations seront prolongées

PAGE 3

Agenda et brèves

PAGE 4

Abonnez-vous à la lettre d'information de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique Recevez l'actualité de l'U2P

@U2P_France
 @U2PFrance

La France paie très cher son acharnement à développer les grandes surfaces commerciales

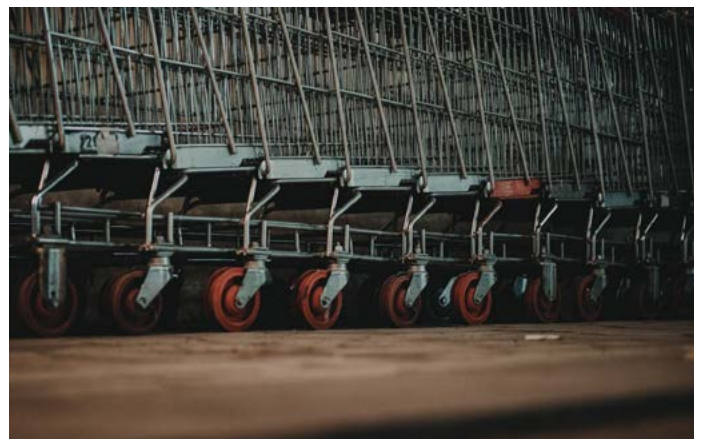
L'actualité vient une nouvelle fois de donner raison à tous ceux qui, comme l'U2P, alertent l'opinion et les pouvoirs publics locaux et nationaux sur les dégâts considérables causés par la grande distribution sur le tissu économique et social français et sur la nécessité de défendre au contraire un modèle de développement fondé sur l'emploi de proximité et le développement durable.

ÉDITORIAL

Alors que le Groupe Auchan a enregistré des pertes de plus d'un milliard d'euros en 2018, sa direction a annoncé la cession de 21 sites en France et prévoit d'ores et déjà le licenciement de plus de 700 personnes. De même, Carrefour prévoit jusqu'à 3 000 départs de salariés dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective.

Ainsi, après des décennies de développement anarchique de la grande distribution, nous faisons le constat d'un double échec : non seulement l'artisanat, le commerce de proximité et même certaines professions libérales ont été fragilisés au détriment des centres des villes et des villages qui ont été pour partie désertés, mais les grandes surfaces en arrivent aujourd'hui à licencier, à l'inverse des promesses initiales. Une partie des élus politiques, peu regardant face aux sirènes des grands distributeurs, porte la responsabilité de cette situation.

On sait pourtant depuis longtemps qu'à chiffre d'affaires égal la grande distribution crée trois fois moins d'emplois que les entreprises de proximité. On sait aussi que les produits vendus en grandes surfaces font une



L'U2P alerte depuis longtemps sur les risques d'un modèle centré sur la grande distribution. Une inquiétude réaffirmée par les chefs d'entreprise lors du Grand débat des entreprises de proximité.

part restreinte aux productions locales et aux circuits courts. Alors que tous les signes plaident aujourd'hui pour un rééquilibrage au profit d'une forme de commerce plus raisonnée, qu'attend-on pour agir ? Laissera-t-on l'enseigne Auchan, prise en flagrant délit d'échec, poursuivre son projet « EuropaCity » de méga complexe commercial au Nord Est de Paris ?

L'U2P, qui participe activement aux politiques de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, appelle les pouvoirs publics locaux et nationaux à prendre le taureau par les cornes en limitant beaucoup

« Tous les signes plaident aujourd'hui pour un rééquilibrage en faveur d'une forme de commerce plus raisonnée. Qu'attend-on pour agir ? »

plus drastiquement le développement des grandes surfaces en France.

C'est l'une des conclusions du Grand débat des entreprises de proximité que l'on retrouve parmi les 54 priorités mises en avant par l'U2P à l'issue du Grand débat. ■

Alain Griset
 @alaingriset

Malgré un premier trimestre positif pour l'économie de proximité, des signes d'essoufflement

La croissance de l'économie de proximité s'est maintenue au premier trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent. On note cependant un essoufflement continu depuis le quatrième trimestre 2017 : la croissance avait alors atteint 2 % (en valeur), contre 1 % aujourd'hui*.

CONJONCTURE

D'importantes disparités continuent de creuser l'écart entre commerce alimentaire et hôtellerie-restauration d'un côté, dont le chiffre d'affaires diminue de 2 %, et de l'autre côté l'artisanat et les professions libérales qui enregistrent une progression de 1,5 %.

Artisanat

L'artisanat connaît ainsi une progression stable par rapport au trimestre précédent, mais éloignée du plus-haut atteint en 2018 (+2,5 %) et inférieure au premier trimestre 2018 (+2 %). Sa croissance reste essentiellement portée par l'artisanat du bâtiment (+3,5 %) et l'artisanat des travaux publics qui enregistre une progression vigoureuse de 5 %. L'artisanat de la fabrication (+0,5 %) ainsi que l'artisanat des services (-1 %) connaissent une relative stabilité, tandis

5 %

de croissance dans l'artisanat de la fabrication au premier trimestre 2019.

« Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui donner des réponses à la hauteur des aspirations des Français et déplacer le curseur vers une économie à taille humaine. »

ALAIN GRISET

Président de l'U2P

que l'artisanat de l'alimentation continue de se replier et connaît une baisse de chiffre d'affaires de 2,5 %, comme au trimestre précédent.

Professions libérales

Les professions libérales continuent de s'inscrire dans une tendance positive et celle-ci se confirme : la croissance atteint 1,5 %, comme au précédent trimestre et au premier trimestre 2018, avec peu d'écart entre les différents métiers.

Commerce alimentaire et hôtellerie-restauration

A contrario, les chiffres du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration sont préoccupants. Même si le recul enregistré ce trimestre



↑ La croissance de l'économie de proximité s'est maintenue au premier trimestre 2019 par rapport au trimestre précédent.

(-2 %) est légèrement moins marqué qu'au trimestre précédent (-2,5 %), la situation s'est nettement dégradée en un an.

Confiance

Les chefs d'entreprise de proximité font dans l'ensemble preuve de confiance pour les mois à venir. Contrairement au trimestre précédent, ils sont ainsi plus nombreux à tabler sur une activité en hausse au 2^e trimestre (19 %) que sur un repli (13 %).

« La croissance de l'économie de proximité demeure trop fragile, estime le président de l'U2P. Les embellies sont in-

certaines et il est très difficile pour nos collègues artisans, commerçants et professionnels libéraux de se projeter, sans compter les manifestations des Gilets jaunes qui ont clairement pesé sur l'activité ce trimestre. Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui donner des réponses à la hauteur des aspirations des Français et déplacer le curseur vers une économie à taille humaine, émancipatrice et porteuse de valeurs. Pour ce faire, il faut simplifier et faciliter la vie de ces chefs d'entreprise créateurs d'activité et d'emplois. » ■

La violence végan franchit un nouveau palier

CAMPAGNE D'INTIMIDATION

La Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT, affiliée à l'U2P) a dénoncé « l'attaque menée par un commando végan haineux et radicalisé » à Paris, le 4 mai dernier, contre un boucher bio.

Les militants à l'origine de l'agression ont vandalisé l'échoppe avec du faux sang, lequel a rendu impropre à la consommation

un certain nombre de denrées inutilement gaspillées. L'artisan, profondément choqué et traumatisé, affirme par ailleurs avoir été frappé, inscrivant cette nouvelle attaque dans une véritable campagne d'intimidation et de terreur.

« Notre jeune collègue peut compter sur la solidarité des 80 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien dans les 18 000 boucheries-charcuteries artisanales du pays », a déclaré le président de la CFBCT, Jean-François Guihard. Il a également demandé que les deux individus interpellés soient jugés en comparution immédiate et a réitéré une revendication de longue date : l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. ■



Les militants à l'origine de l'agression ont vandalisé l'échoppe avec du faux sang, lequel a rendu impropre à la consommation un certain nombre de denrées inutilement gaspillées.

Les aides aux artisans et commerçants touchés par les manifestations seront prolongées

Initialement prévu jusqu'au 30 avril 2019, le dispositif d'aide aux artisans et commerçants ayant subi des pertes ou des dégradations dans le cadre des manifestations des Gilets jaunes sera prolongé jusqu'à la fin du mois de juin.

GILETS JAUNES

La secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé que les mesures d'aides aux artisans et commerçants seraient prolongées jusqu'au 30 juin.

Elle a par ailleurs fait suite à une demande répétée de l'U2P en annonçant une exonération complète de charges sociales et fiscales pour les artisans et commerçants qui se trouveraient confrontés à une situation « trop serrée », alors que les reports de



« Les Gilets Jaunes », Patrice Calatayou

↑ Échauffourées lors d'une manifestation à Bordeaux, le 19 janvier dernier.

charges mis en œuvre devaient initialement être remboursés. Fin mars, ce sont ainsi près de

10 742 entreprises qui bénéficiaient d'aides consécutives au mouvement des Gilets jaunes, qu'il s'agisse de délais de paiements ou de reports de charges sociales et fiscales. La secrétaire d'État a estimé que les aides consenties jusqu'à présent représentaient un montant total de l'ordre de 80 millions d'euros. Il faut ajouter à ce dispositif les aides locales. L'U2P Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi noué un partenariat avec la Région afin de permettre aux artisans et commerçants affectés par les manifestations des Gilets

Une exonération complète de charges sociales et fiscales pour les artisans et commerçants qui se trouveraient confrontés à une situation « trop serrée »

jaunes de solliciter des prêts à taux zéro. Une aide qui peut se révéler cruciale pour faire face aux besoins de trésorerie. La marche à suivre pour bénéficier des aides gouvernementales est détaillée sur le site du ministère de l'Économie et des Finances : economie.gouv.fr. ■

L'U2P invite l'ensemble des acteurs à s'appuyer sur les entreprises de proximité pour développer l'apprentissage et l'emploi

Le vice-président de l'U2P, Patrick Liébus, représentait l'U2P au cours de la réunion de lancement de la mobilisation nationale et territoriale pour l'emploi et les transitions destinée à engager 5 chantiers prioritaires : l'apprentissage ; les emplois non-pourvus ; les freins à la reprise d'emploi ; l'accompagnement des transformations économiques des territoires ; les gestes écologiques du quotidien.

APPRENTISSAGE ET EMPLOI

Rappelant que les entreprises de proximité assurent la formation de plus de la moitié des apprentis de France et que les petites entreprises sont les plus créatrices d'emploi, Patrick Liébus a invité les différents acteurs à s'appuyer sur ces catégories d'entreprises pour atteindre les objectifs définis par le Premier ministre. Il a également souhaité une politique ambitieuse en faveur de la rénovation thermique des bâtiments, de façon à accélérer la transition écologique et à améliorer

la vie de nombreux Français. Il a souligné que plusieurs freins devaient être levés et que la réalité des plus petites entreprises devait être mieux prise en compte. Ainsi, il convient de mieux lutter contre les difficultés de recrutement qui brident littéralement la croissance des entreprises artisanales, commerciales et libérales.

En outre, l'U2P salue les apports incontestables de la loi « Avenir professionnel » en faveur de l'apprentissage, mais constate que pour un certain nombre d'entreprises, la formation d'appren-



tis représente désormais un surcoût par rapport à la situation antérieure (jusqu'à 2000 euros par an) et demande donc au Gouvernement de revoir le dispositif sans quoi le nombre de contrats risque de diminuer.

Par ailleurs, l'U2P souhaite que cette mobilisation nationale et territoriale permette de mieux prendre en compte les besoins des apprentis (distance entre le CFA et l'entreprise) et des salariés en matière de déplacement et de logement.

Enfin, les différentes formes de concurrence déloyale qui conti-

Pour un certain nombre d'entreprises, la formation d'apprentis représente désormais un surcoût par rapport à la situation antérieure.

nent de pénaliser les entreprises de proximité devront être combattues afin de libérer leur potentiel de développement. Sur tous ces sujets les U2P territoriales et l'U2P nationale se tiennent prêtes à identifier des solutions concrètes et immédiatement applicables avec l'ensemble des partenaires. ■

Agenda

9 mai

Rencontre du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, à la suite des annonces du Président de la République.

Réunion bilatérale du Président, du Vice-Président Michel Picon et du Secrétaire Général de l'U2P avec Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

22 mai

Réunion du Conseil national de l'U2P.

23 mai

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'U2P au Sénat par les sénateurs Bernard Delcros, Frédérique Espagnac et Rémy Pointereau dans le cadre de leur contrôle budgétaire sur les zones de revitalisation rurales.

Audition du Président et du Secrétaire Général de l'U2P par les députés Laurent Pietraszewski et Boris Vallaud dans le cadre des mesures pour le renforcement du dialogue social.

29 mai

Entretien du Président et du Secrétaire Général de l'U2P avec Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État à l'Économie.

Brèves

Le CESE prend fait et cause contre le racisme et l'antisémitisme. C'est par le vote d'une déclaration solennelle que le Bureau du CESE a choisi d'intervenir dans le débat public. L'institution, troisième assemblée de la République et porte-voix de la société civile, appelle à une mobilisation générale contre « les atteintes lourdes aux valeurs de la République » et la « haine de l'autre ». Le CESE s'alarme dans cette déclaration de l'enlisement de ce combat, voire de son recul, alors que l'année 2018 a vu les actes antisémites augmenter de 74 % selon la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Il s'engage en outre à promouvoir et à valoriser le Concours national de la résistance et de la déportation, qui a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire et l'histoire de la Résistance et de la Déportation.

Semaines plus longues et temps partiels plus nombreux dans les TPE. Le temps de travail est l'un des sujets les plus discutés dans les TPE, relève la Dares, qui souligne que 22 % des TPE avaient pris des dispositions sur le temps de travail en concertation avec les salariés en 2017. En pratique, la durée de travail hebdomadaire y est plus importante pour les salariés à temps complet (36,2 heures) que dans les autres entreprises (35,6 heures). Les temps partiels y sont aussi plus nombreux qu'ailleurs puisqu'ils concernent 28 % des salariés (contre 16 % dans les autres entreprises), toujours selon la Dares.

Notre-Dame, opportunité de formation historique. Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), chargée de mettre en œuvre la politique de formation par l'apprentissage des partenaires sociaux du BTP, propose de faire du chantier de Notre-Dame une opportunité de formation sans précédent. Grâce à la reconstruction, des apprentis pourraient en effet acquérir des compétences de haut niveau parfois difficiles à

mettre en pratique en raison de leur rareté. C'est dans le cadre de sa participation au consortium Chantiers de France, lancé par les ministres du Travail, de l'Éducation nationale et de la Culture afin de valoriser les métiers impliqués dans la reconstruction, que le CCCA-BTP a formulé cette proposition. Celle-ci reposerait sur une Afest, ou action de formation en situation de travail, qui donne aux apprentis l'occasion d'étoffer leur formation et de se préparer au travail concret sur les chantiers par une mise en pratique approfondie. « Sur le parvis de Notre-Dame, nous devons monter un chantier-école », avait déclaré la CAPEB (qui siège au sein du CCCA-BTP) par le biais de son président, Patrick Liébus, lors du lancement du consortium.

Victoire des restaurateurs sur les préenseignes. Les députés ont voté à l'unanimité la proposition de loi pour le rétablissement des « préenseignes », ces panonceaux qui indiquent la proximité d'une activité ou d'un commerce, dans les zones de moins de 10 000 habitants. Cette proposition de loi a reçu un avis favorable du gouvernement. C'est une grande victoire pour les restaurateurs, le retrait des préenseignes avait entraîné entre 20 et 45 % de perte de chiffre d'affaires selon les territoires. Au-delà de la pérennité de l'activité d'un restaurant et de ses emplois, les députés ont souligné la contribution significative d'un restaurant à l'attractivité touristique d'une ville ou d'un village ainsi qu'à son développement économique. ■

Les entreprises de proximité forment plus de la moitié des apprentis et sont parmi les plus créatrices d'emploi. L'U2P, qui les représente, sera force de proposition dans la mobilisation pour l'emploi et les transitions écologique et numérique.

TWITTER — @U2P_FRANCE
7 mai 2019